

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit****Nom du produit BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE****Code du produit** 20116 BT**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

**Catégorie du produit**

PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau

PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation

**Emploi de la substance / de la préparation** Agents de floculation**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**INNOVATIVE WATER CARE EUROPE  
BP 219 - 37402 Amboise Cedex - FRANCE  
phone : +33 (0)2 47 23 43 00  
fax : +33 (0)2 47 23 12 21

framsds-reach.france.euwater@lonza.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Europe &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 670

France - INRS - Numéro ORFILA : 01 45 42 59 59

Suisse - Pour tout renseignement d'ordre médical, numéro d'urgence du Tox Info Suisse "145" (+41 44 251 51 51).

Africa &amp; Middle East &gt;&gt;&gt; NCEC - Tel. +44 (0)1235 239 671

N.AMERICA &gt;&gt;&gt; ACEAN (Arch Chemicals Emergency Action Network) - Tel. +1 423 780 2970}

France - INRS - N°ORFILA - 01 45 42 59 59

FR

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

**Nom du produit BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 1)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger



GHS09

Mention d'avertissement néant

#### Mentions de danger

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

#### Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

#### Composants dangereux:

CAS: 16828-12-9 Numéro CE: 605-512-3	 Sulfuric acid, aluminum salt (3:2), tetradecahydrate  Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410;  Eye Irrit. 2, H319	2,5-<10%
CAS: 26062-79-3	Chlorure de Polydiallyldimethyl ammonium Aquatic Chronic 3, H412	2,5-<10%

#### Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

**Nom du produit BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 2)

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### **4.1 Description des premiers secours**

**Remarques générales :** Ammener les sujets à l'air frais

**après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

**après contact avec la peau :** Rincer à l'eau chaude

**après contact avec les yeux :**

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

**après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

#### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1 Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction:**

Jet d'eau

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non nécessaire.

#### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

#### **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

### Nom du produit **BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 3)

**Manipulation :**

**NE JAMAIS MELANGER A AUCUN AUTRE PRODUIT  
NE JAMAIS DISSOUDRE AVANT USAGE**

**Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage :**

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

**Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

**Autres indications sur les conditions de stockage :** néant

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

**Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuel :**

**Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

**Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire.

**Protection des mains :** Non nécessaire.

**Matériau des gants** N/A

**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Protection des yeux :** non nécessaire.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Indications générales.**

**Aspect:**

**Forme :**

solide

**Couleur :**

blanc

**Odeur :**

inodore

**Seuil olfactif:**

Non déterminé.

**valeur du pH à 20 °C:**

3-5

**Modification d'état**

**Point de fusion :**

non déterminé

(suite page 5)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

### Nom du produit **BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 4)

<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé
<b>Point éclair:</b>	non applicable
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	Non déterminé.
<b>Auto-imflammation :</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>Danger d'explosion :</b>	Le produit n'est pas explosif.
<b>Limites d'explosion :</b>	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur :</b>	Non applicable.
<b>Densité :</b>	non déterminée
<b>Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>Densité de vapeur:</b>	Non applicable.
<b>Vitesse d'évaporation.</b>	Non applicable.
<b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :</b>	soluble
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non déterminé.
<b>Viscosité :</b>	
dynamique :	Non applicable.
cinématique :	Non applicable.
<b>Teneur en solvants :</b>	
<b>Teneur en substances solides :</b>	100,0 %
<b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**

**Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis puissants

**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** gaz/vapeurs toxiques

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë :**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

### Nom du produit **BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 5)

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

**CAS: 7647-14-5 chlorure de sodium**

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.000 mg/kg (lapin)

#### Effet primaire d'irritation : de la peau :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### des yeux :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Sensibilisation :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

##### Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique :

**CAS: 7647-14-5 chlorure de sodium**

Oral	LC50 - 96 hrs	9.675 mg/l (Lepomis machrochirus)
	CE10	577 mg/l (Bacterae)
	CE50 - 24 hrs	6.175 mg/l (daphnées magna)
	CE50 - 48 hrs	4.135 mg/l (daphnées magna)

**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Effets écotoxiques :

**Remarque :** Toxique chez les poissons.

#### Autres indications écologiques :

##### Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable.

**vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

**Nom du produit BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 6)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandation :

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### Emballages non nettoyés :

**Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

##### Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant  
Non classé pour le transport

##### Classe ADN/R :

néant

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

**Catégorie SEVESO E2** Danger pour l'environnement aquatique

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t**

**Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t**

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité**  
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.01.2020

Rev. Index : 2

Date de révision: 13.01.2020

**Nom du produit BLUE TECH™ CLARIFIANT EAU VERTE ET TROUBLE**

(suite de la page 7)

**Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Rubrique(s) ICPE : Non classé

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Phrases importantes**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations relatives au Règlement Détergents 648/2004/CE** Ce produit n'est pas un détergent

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

FR